



Pascale Costa

Inspectrice Générale de l'Éducation Nationale



**La genèse des nouveaux
textes...
....d'un diplôme pas comme
les autres**

La genèse des nouveaux textes

Un peu d'histoire...

Les loisirs dirigés dans les collèges et les lycées (1937-1939)



Jean Zay

Ministre de l'Éducation nationale
du 4 juin 1936 au 10 septembre 1939

Stimuler l'innovation pédagogique locale en attendant la réforme éducative

Les établissements secondaires français multiplient les initiatives pour mettre en œuvre les loisirs dirigés. En puisant dans les pratiques du scoutisme mais aussi des mouvements de l'Éducation nouvelle, il s'agit, pour le ministre du Front populaire Jean Zay et son équipe, d'acclimater dans l'Éducation nationale leurs méthodes actives en fondant un espace de libre initiative fixé au samedi après-midi.

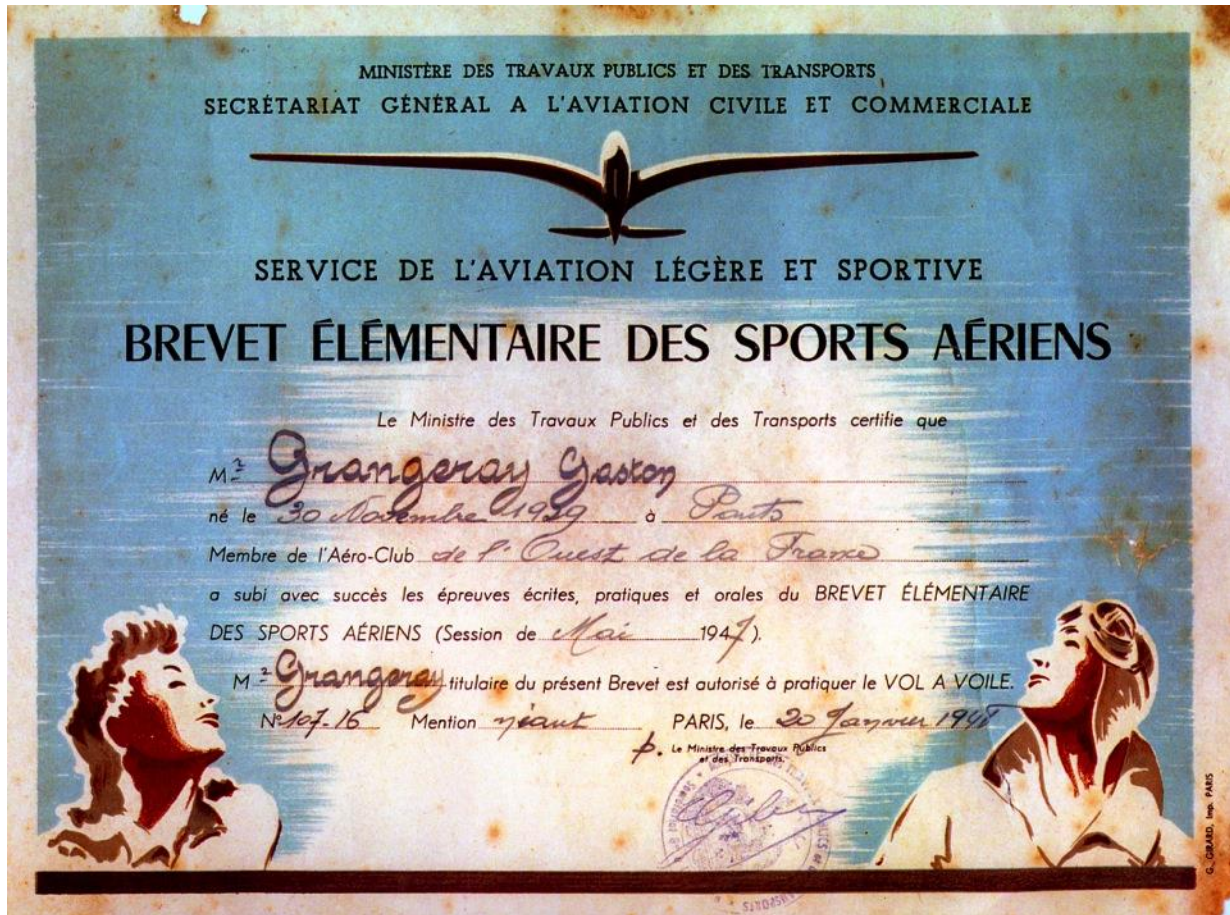
La volonté réformatrice de l'équipe Jean Zay touche également les pratiques pédagogiques. Il s'agit de rénover les méthodes d'enseignement, trop marquées par le cours ex cathedra et le bachotage de programmes démesurés. Le maître ne devra jamais perdre de vue qu'il lui appartient de favoriser « l'effort libre et spontané des élèves ».



La genèse des nouveaux textes

Un peu d'histoire...

Création du brevet élémentaire des sports aériens en 1945



Christian RAVEL



La genèse des nouveaux textes

Un peu d'histoire...

Brevet élémentaire des sports aériens au JORF du 21 décembre 1955

21 Décembre 1955

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

12395

Brevet élémentaire des sports aériens.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme

Arrête:

Art. 1^{er}. — Il est créé un brevet élémentaire des sports aériens sanctionnant l'enseignement aéronautique élémentaire des jeunes gens qui se destinent à une carrière aéronautique ou à la pratique des sports aériens.

Art. 2. — Les jeunes gens âgés de moins de vingt et un ans ne peuvent être admis à pratiquer le vol à voile dans les aéro-clubs s'ils ne sont titulaires du brevet élémentaire des sports aériens.

Art. 3. — L'examen du brevet élémentaire des sports aériens est ouvert aux jeunes gens âgés de quinze ans au moins au 1^{er} janvier de l'année de l'examen. Il comprend les épreuves écrites suivantes:

Epreuves obligatoires:

- Connaissances générales (algèbre, physique, mécanique). — Coefficient 1.
- Navigation à vue et réglementation aérienne. — Coefficient 2.
- Histoire de l'aéronautique. — Coefficient 1.
- Aérodynamique et mécanique du vol du planeur grandeur. — Coefficient 3.
- Technologie des planeurs grandeur. — Coefficient 1.
- Aérologie et météorologie. — Coefficient 2.

Les candidats peuvent obtenir pour l'admission des points supplémentaires, mais seulement dans la mesure où la note attribuée est supérieure à la moyenne de 10 sur 20, par une épreuve facultative portant sur la technologie des aéromodèles (coefficient 1).

Art. 4. — Les épreuves sont notées de 0 à 20.

Pour être définitivement admis, le candidat doit obtenir un total de 100 points sur l'ensemble des épreuves.

En outre, les mentions suivantes peuvent être décernées: assez bien (120 points), bien (140 points), très bien (160 points).

Art. 5. — Le programme et les modalités de l'examen visé à l'article précédent, ainsi que les dates et lieux des sessions d'examen, sont fixés par décision du secrétaire général à l'aviation civile et commerciale. Le chef du service de la formation aéronautique et des sports aériens est chargé de leur organisation matérielle.

Art. 6. — Les membres des jurys d'examen sont désignés par le chef du service de la formation aéronautique et des sports aériens.

Le jury comprend obligatoirement un membre de l'enseignement désigné sur proposition de l'inspecteur d'académie dans la circonscription territoriale duquel se trouve le centre d'examen.

Art. 7. — Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale est chargé de l'exécution du présent arrêté et de la délivrance des brevets.

Fait à Paris, le 12 décembre 1955.

EDOUARD CORNIGLION-MOLINIER.



La genèse des nouveaux textes

Un peu d'histoire...

Création du brevet d'initiation aéronautique en 1968

6 Décembre 1968

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

11469

MINISTERE DES TRANSPORTS

Création du brevet d'initiation aéronautique.

Le ministre des transports,

Vu l'arrêté du 12 décembre 1955 portant création du brevet élémentaire des sports aériens et fixant le programme de l'examen,

Arrête :

Art. 1^{er}. — Il est créé un brevet d'initiation aéronautique sanctionnant l'enseignement aéronautique élémentaire des jeunes gens des deux sexes qui se destinent à la pratique du vol à voile et du vol à moteur.

Art. 2. — L'examen du brevet d'initiation aéronautique est ouvert aux jeunes gens âgés de quinze ans au moins au 1^{er} janvier de l'année de l'examen.

Il comprend des épreuves écrites. La nature de celles-ci, leurs modalités d'exécution ainsi que le programme des connaissances exigées sont précisés dans l'annexe au présent arrêté (1).

Art. 3. — Un jury désigné par le chef du service de la formation aéronautique arrête les sujets des épreuves prévues à l'article 2, note les candidats, décide du résultat définitif de l'examen, propose au chef du service de la formation aéronautique les sanctions prévues à l'article 5.

Art. 4. — Les candidats ayant obtenu la note moyenne exigée sans note éliminatoire pour l'ensemble des épreuves sont déclarés admis et reçoivent le diplôme du brevet d'initiation aéronautique.

Art. 5. — Les sanctions à l'encontre des fraudes au cours des examens sont les suivantes :

a) Exclusion de la session d'examen considérée sur décision du président de la commission locale de surveillance ;

b) Interdiction de se représenter à une ou plusieurs sessions d'examen par décision du chef du service de la formation aéronautique sur proposition du président du jury.

Art. 6. — L'arrêté du 12 décembre 1955 créant le brevet élémentaire des sports aériens est abrogé.

Art. 7. — Le secrétaire général à l'aviation civile est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et deviendra applicable à compter du 1^{er} janvier 1969.

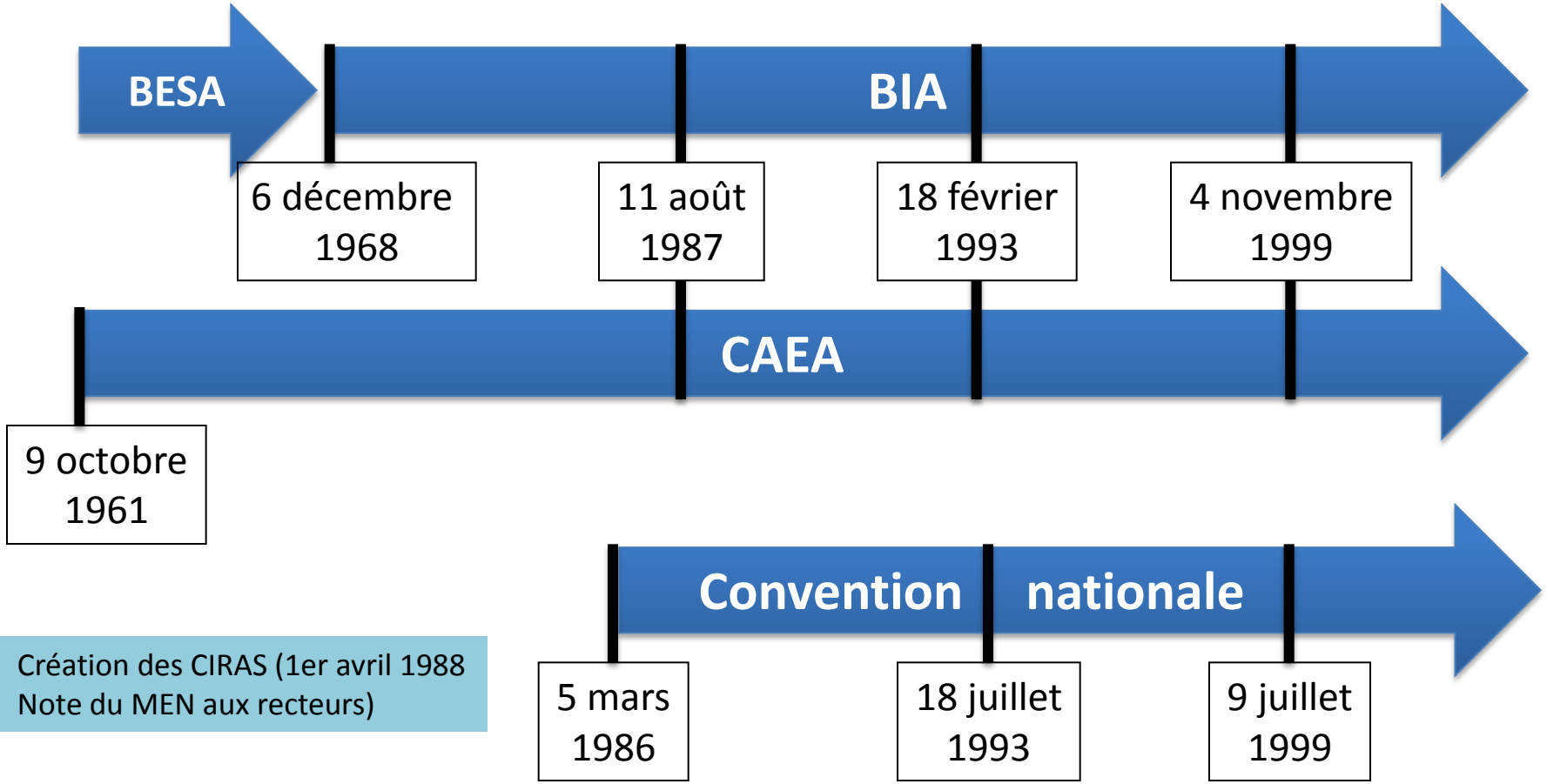
Fait à Paris, le 4 octobre 1968.

JEAN CHAMANT.

(1) L'annexe fixant la nature, les modalités d'exécution et le programme peut être demandée au ministère des transports, secrétariat général à l'aviation civile (service de la formation aéronautique), 246, rue Lecourbe, Paris (15^e).

La genèse des nouveaux textes

Un peu d'histoire...





La genèse des nouveaux textes

Un dispositif reposant sur la COMIXA

Convention du 9 juillet 1999

Article 2 – les programmes de cet enseignement sont arrêtés par le ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur proposition d'une commission mixte, la COMIXA, dont la composition figure en annexe.

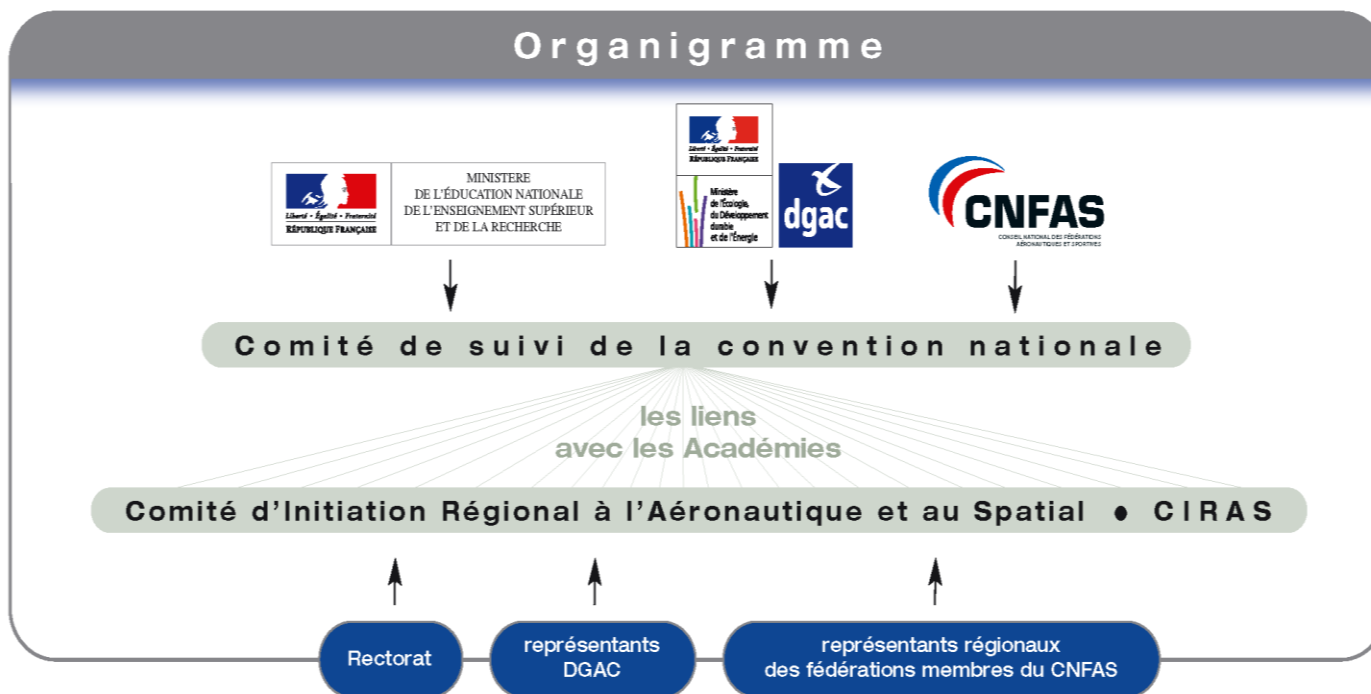
Brevet d'initiation aéronautique (arrêté du 4 novembre 1999)

Article 3 – Un groupe de travail issu de la COMIXA arrête les sujets nationaux des épreuves écrites prévues à l'article 2.

L'existence de la COMIXA et des CIRAS n'a plus de base réglementaire car ces deux instances n'ont été renouvelées ni par le décret 8 juin 2006 (relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions à caractères consultatif), ni par les décrets du 6 juin 2009.

La genèse des nouveaux textes

Les nouveaux textes de 2015... ...une convention MEN-DGAC-CNFAS



Convention nationale relative à l'initiation à la culture des sciences et techniques aéronautiques et spatiales
(signée le 18 mai 2015 parue au BOEN n°26 du 25 juin 2015)



La genèse des nouveaux textes

Les nouveaux textes de 2015... ...un décret et quatre arrêtés

- ✓ Décret du 19 février 2015 relatif aux formations d'initiation aux activités aéronautiques et spatiales
- ✓ Arrêté du 19 février 2015 relatif au brevet d'initiation aéronautique (BIA)
- ✓ Arrêté du 19 février 2015 relatif au programme du BIA
- ✓ Arrêté du 19 février 2015 relatif au certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique (CAEA)
- ✓ Arrêté du 19 février 2015 relatif au programme du CAEA

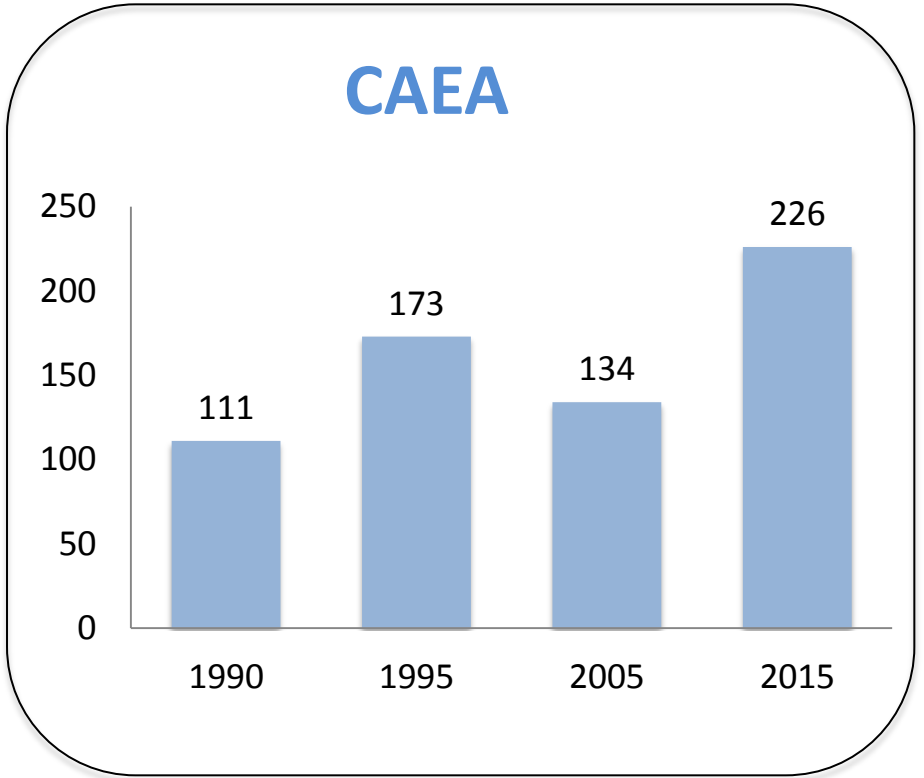
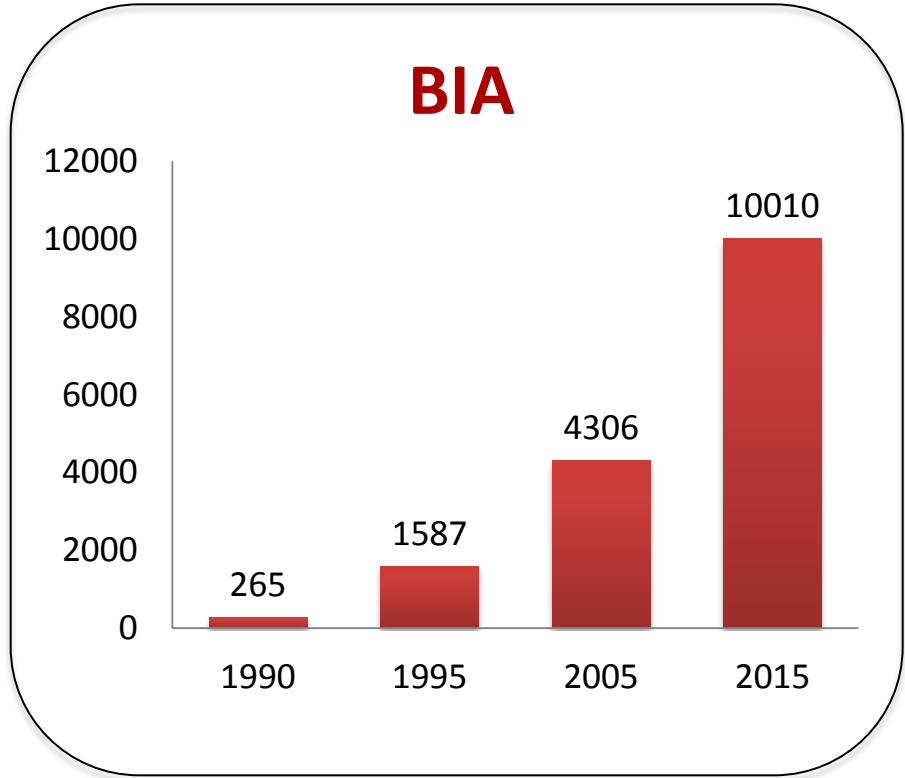
Publiés avec les annexes au BOEN n°11 du 12 mars 2015

Brevet d'initiation aéronautique et certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique



La genèse des nouveaux textes

Quelques chiffres...



Candidats présents

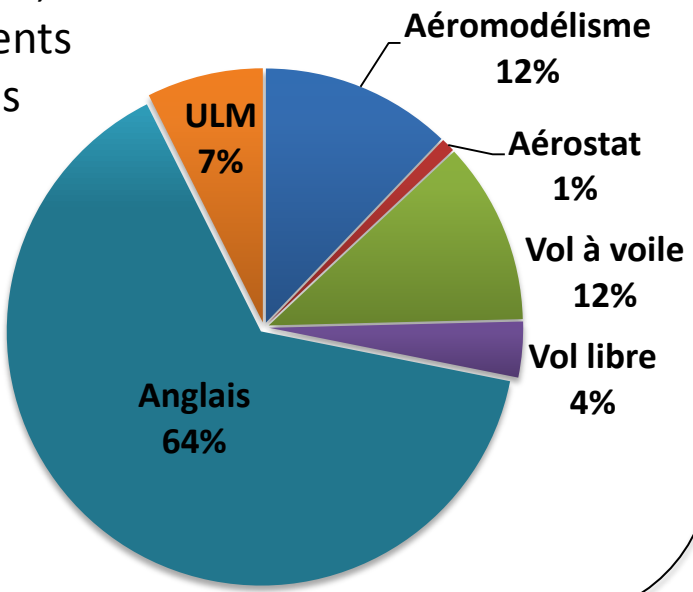
La genèse des nouveaux textes

Quelques chiffres pour la session 2015

Au BIA :

- ✓ 10 369 inscrits
- ✓ 21,4 % de jeunes filles
- ✓ 10 010 présents
- ✓ 7314 admis soit 73,1 %
- ✓ 1269 établissements
- ✓ 74 % avec options

En 2016, seule l'option anglais sera possible.



Au CAEA :

- ✓ 293 inscrits
- ✓ 13 % de femmes
- ✓ 226 présents
- ✓ 147 admis soit 65 %

La genèse des nouveaux textes

Des initiatives...

Féminisons les métiers de l'aéronautique

4^{ème} Cérémonie de Remise des Prix le 16 juin 2015 au Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace au Bourget

ENTREPRISES	PARTENAIRES
LA MARINE : BASE AERONAUTIQUE DE LAAN-BHOUE	Cirfa de Lorient Académie de Rennes
API ORNA MBGA DASSAULT AVIATION	Région Ile-de-France Départements de Seine-et-Marne et de Seine-Saint-Denis Académie de Créteil et Versailles
ZODIAC SEATS MBGA MECACHROME	Adiscentre Académie d'Orléans -Tours
ARMEE DE L'AIR : BASE AERONAUTIQUE DE CAZALUX ATELIER INDUSTRIEL DE CARBONNAUTIQUE DE BORDEAUX	Aerocampus Aquitaine Académie de Bordeaux
GRUPE ALVERGNE AERONAUTIQUE	Campus Aéronautique Auvergne Académie de Clermont-Ferrand
AEROPORT DE TOULOUSE-MAGNAC AIRBUS	Mundi Aerospacia Académie de Toulouse
AIRBUS HELICOPTERS	Campus des métiers et des qualifications aéronautiques PCA Académie d'Als-Marseille

Logos of participating organizations: Ile-de-France, AIREMPL01 ESPACE ORIENTATION, DGE, SEINE-SAINT-DENIS, DASSAULT SYSTEMES, etc.

www.aireemploi.org



RENCONTRE NATIONALE SUR LE BIA . 10 NOVEMBRE 2015



Le groupe de travail

	<p>Les présidents des fédérations et leurs représentants</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fédération Française Aéronautique ✓ Fédération Française d'ULM ✓ Fédération Française de Vol à Voile ✓ Fédération Française de Vol Libre ✓ Fédération Française des constructeurs et des collectionneurs d'aéronefs ✓ Fédération Française d'Aéromodélisme ✓ Fédération Française d'Aérostation ✓ Fédération Française de Giraviation ✓ Fédération Française de Parachutisme 	
	<p>Virginie BODIAN Franck BOURGINE Alain VELLA</p>	<p>DGAC/SG/SDJ DGAC/DSAC DGAC/MALGH</p>
	<p>François BACON Pascale COSTA Jean-Jacques DIVERCHY Marie-Carmen DOMINGUES Olivier FIGER Nicolas NGO Charles PIGAILLEM</p>	<p>IA-IPR académie de Lille IGEN IA-IPR académie de Lille DGESCO (mission du pilotage des examens) DGESCO (mission du pilotage des examens) DGESCO (actions éducatives, culturelles et sportives) COMIXA</p>